

Procès-verbal de la 162^e assemblée générale

tenue le 22 mars 2016 à 18h30 au local 2-52-101

Ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 10 février 2016; et suites.
5. Informations :
 - 5.1 Campagne CSN de cartes postales pour appuyer les services éducatifs à l'enfance.
 - 5.2 Bilan de la négociation 2015.
 - 5.3 Fondation du Cégep de Sherbrooke.
 - 5.4 Formation pour les coordonnateurs.
6. Propositions d'amendement aux statuts et règlements du SPECS-CSN.
7. Mise à jour de la politique de solidarité.
8. PAQTE / PAQTNE.
9. Répartition de la ressource EESH.
10. Projet de loi 70.
11. Élections au bureau exécutif :
 - 11.1 Convocation des élections au bureau exécutif pour 2016-2017 et présentation du processus.
 - 11.2 Intention de chacun des membres actuels au bureau exécutif.
12. Divers.
13. Levée de l'assemblée.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 162.1 « Il est proposé de désigner Michel Gagné président de l'assemblée. »
Steve McKay propose et Louis Desmeules appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Aucun nouveau membre à adopter.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Résolution 162.2 « Il est proposé d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant le point 5.4 Formation pour les coordonnateurs. »
Claude Belzile propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 10 février 2016; et suites.

Résolution 162.3 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 février 2016 tel que présenté. »
Diane Lafrance propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Suites au procès-verbal : Les éléments comportant une suite seront traités au cours de l'assemblée.

5. Informations :

5.1 Campagne CSN de cartes postales pour appuyer les services éducatifs à l'enfance.

Catherine Ladouceur explique la campagne de cartes postales, lancée par la CSN, pour appuyer les services éducatifs à l'enfance. Elle invite les membres à prendre des cartes postales et à les faire signer par les membres de chacun des départements ou autre personnes de leur entourage.

5.2 Bilan de la négociation 2015.

Steve McKay explique que le bilan de la négociation 2015 aura lieu plus tard cette année puisque la rédaction des textes de l'entente n'est pas terminée. Il invite les membres à une assemblée générale le 30 mai prochain afin de débiter les travaux en ce sens.

Suite à la question d'un membre, Steve McKay clarifie la position de l'exécutif en lien avec une proposition adoptée par certains syndicats de la FNEEQ demandant à ce que CSN verse des fonds du FDP, malgré le fait que la 6^e journée de grève n'ait pas eu lieu. En effet, l'exécutif a jugé qu'il n'était pas nécessaire d'amener ladite proposition à l'assemblée considérant, entre autres, que les règles en lien avec le FDP étaient connues avant le déclenchement de la grève.

5.3 Fondation du Cégep de Sherbrooke.

Steve McKay informe les membres de l'invitation de la Fondation du Cégep de Sherbrooke afin que le SPECS-CSN participe activement aux décisions dans les années à venir. Steve McKay rapporte que le président de la Fondation du Cégep de Sherbrooke, M. Mario Dubois, a annoncé un changement d'orientation important pour l'organisme et que le SPECS-CSN est invité à participer activement à l'élaboration du nouveau modèle en question. L'exécutif n'a pas pris position sur ce sujet à ce jour, mais propose qu'une réflexion plus approfondie ait lieu dans une future assemblée générale.

5.4 Formation pour les coordonnateurs.

Julie Dionne informe les membres de la formation pour les coordonnateurs qui a été mise sur pied afin de clarifier le rôle, les responsabilités et les limites de ceux-ci. Les premières formations débiteront le 31 mai prochain. Les coordonnateurs de département (en poste et futurs) ainsi que les DEP y sont invités.

Julie Dionne indique également que les élections pour les coordonnateurs ne sont pas obligatoires avant le 1^{er} avril cette année compte tenu du fait que les tâches ne sont pas déposées. Elle invite les membres à contacter le SOS au besoin.

6. Propositions d'amendement aux statuts et règlements du SPECS-CSN.

Résolution 162.4 « Il est proposé d'accepter les modifications suivantes aux statuts et règlements du SPECS-CSN :

1. Changer l'expression « contribution syndicale » par « cotisation syndicale » dans l'ensemble des statuts et règlements du SPECS-CSN;
2. Accepter la nouvelle formulation de 4.06a et l'ajout de 4.06b soit :
4.06 Vote
 - a) Les décisions sont prises par le décompte majoritaire des votes favorables et non favorables exprimés par les membres présents, les abstentions et bulletins rejetés n'étant pas pris en compte, sauf lorsqu'un article des règles de procédures du Chapitre 8 des présents règlements le stipule autrement ou dans les cas expressément prévus ailleurs dans les présents règlements.
 - b) les votes qui doivent obligatoirement se tenir par scrutin secret sont réalisés sous l'autorité de la direction d'élections et de scrutin (référence à l'article 9.08);

3. Ajouter 4.07b sur la mécanique de référendum, soit :
 - b) La mécanique de référendum est réalisée sous l'autorité de la direction d'élections et de scrutin;
4. Par concordance, rayer la référence à un droit d'entrée dans l'ensemble des statuts et règlements du SPECS-CSN;
5. Rayer le mot « Éligibilité » dans le titre du chapitre 6;
6. Modifier le titre de la section 6.01 en ajoutant « aux fonctions du Bureau exécutif »;
7. Changer l'expression « direction d'élections » par « direction d'élections et de scrutin » à l'article 6.03 et dans l'ensemble des statuts et règlements du SPECS-CSN;
8. Modifier la section 6.03 pour déterminer que l'élection de la direction d'élections et de scrutin se fait « lors de l'assemblée générale se tenant statutairement (article 4.03) à chaque année avant le 1^{er} octobre. Son mandat est d'une durée d'un an et s'étend du 1^{er} janvier suivant son élection jusqu'au 31 décembre. »
9. Accepter la nouvelle formulation de 6.07a, soit :
 - a) La tenue du vote pour les postes du Bureau exécutif se fait par scrutin secret, conformément au Code du travail;
10. Accepter la nouvelle formulation de 9.08 », soit :

9.08 Vote

Le vote se prend par le lever de la main ou au scrutin secret si un membre l'exige. Cependant, le Code du travail oblige le vote au scrutin secret dans le cas de vote de grève et de l'acceptation d'une convention collective ».

Claude Belzile propose et Régis Lamothe appuie.
Adoptée à l'unanimité.

- Il est convenu, au point 4.06a, de remplacer l'expression « votes positifs et négatifs » par « votes favorables et non favorables ».

7. Mise à jour de la politique de solidarité.

Michael Labarre présente le projet de politique de solidarité telle que mise à jour en spécifiant les modifications proposées. Plusieurs échanges ont lieu afin de clarifier les différents éléments qu'elle contient.

Résolution 162.5 « Il est proposé d'accepter la politique de solidarité du SPECS-CSN telle que présentée. »
Michael Labarre propose et André Mercier appuie.
Adoptée à l'unanimité.

8. PAQTE / PAQTNE.

Sarah Perrien et Steve McKay effectuent une rétrospective de l'historique et des arguments présentés par la direction afin de poursuivre le PAQTE / PAQTNE. Ils présentent également les arguments contre l'idée de poursuivre ce programme sur les mêmes bases que celles utilisées dans le passé.

Résolution 162.6

« Il est proposé que le SPECS-CSN mette sur pied un chantier syndical de réflexion sur la question de l'appréciation et du développement professionnel dont l'objectif soit d'établir la position syndicale sur ces enjeux et que ce soit sur la base de cette position que l'exécutif du SPECS-CSN entreprenne toutes discussions futures avec la direction. »
Sylvie Faure propose et Diane Lafrance appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Steve McKay invite les membres à participer à la réflexion à ce sujet dans les semaines à venir à travers une stratégie d'action qui sera élaborée prochainement par l'exécutif.

9. Répartition de la ressource EESH.

Julie Dionne rappelle la situation concernant les ressources promises par le gouvernement libéral en décembre dernier pour les EESH. Elle informe également les membres de l'état du projet de répartition des tâches pour l'année à venir. Elle explique dans quel contexte la négociation des ressources EESH est effectuée.

Résolution 162.7

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN demande que la ressource spéciale pour les étudiantes et les étudiants en situation de handicap (EESH) soit distribuée selon les principes suivants :

- Que la ressource soit distribuée aux programmes comprenant beaucoup d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap, aux programmes comprenant un fort taux d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap, aux programmes vivant des situations particulières et à la formation générale de manière à ne pas trop diviser la ressource;
- Que le choix de l'utilisation de la ressource soit laissé aux disciplines concernées entre la réduction de taille de groupe ou un dégagement au volet 1 afin de libérer du temps d'encadrement pour les étudiantes et les étudiants;
- Que cette ressource soit comptabilisée aux fins d'ouverture de postes. »

Louis Desmeules propose et Sylvie Faure appuie.
Adoptée à l'unanimité.

10. Projet de loi 70.

Steve McKay explique le volet du projet de Loi 70 qui concerne l'adéquation formation-emploi.

Résolution 162.8

« Il est proposé que le SPECS-CSN dénonce le projet de loi 70, informe toutes les parties concernées des dangers du projet de Loi 70 et élabore un plan d'action contre le projet loi 70. »
Steve McKay propose et Valérie Boisvert appuie.
Adoptée à l'unanimité.

11. Élections au bureau exécutif :

11.1 Convocation des élections au bureau exécutif pour 2016-2017 et présentation du processus.

Jean-Thomas Courchesne, directeur d'élections et de scrutin, présente le calendrier couvrant la période d'élections au bureau exécutif. L'information nécessaire sera envoyée à tous les membres du SPECS-CSN dans un courriel au cours de la semaine prochaine.

11.2 Intention de chacun des membres actuels au bureau exécutif.

Steve McKay rappelle que, par souci de transparence, chacun des membres de l'exécutif présente à l'assemblée ses intentions de solliciter ou non un nouveau mandat pour la prochaine année.

12. Divers.

Aucun élément.

13. Levée de l'assemblée.

Résolution 162.9

« Il est proposé de lever l'assemblée. »
Sophie Lambert propose et Claude Belzile appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Steve Mc Kay, président

Joëlle Brizard, secrétaire